

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 27–30 octobre 2008

RAPPORTS DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE SUR DES QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

Point 10 de l'ordre du
jour

*Pour information**



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/2008/10-C/2
18 septembre 2008
ORIGINAL: ANGLAIS

INTERVENTIONS PROLONGÉES DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT APPROUVÉES PAR LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE ENTRE LE 1ER JANVIER ET LE 30 JUIN 2008 – SWAZILAND 10602.0

Aide aux personnes exposées à l'insécurité alimentaire et affectées par le VIH

Nombre de bénéficiaires	201 000 par an
Durée du projet	36 mois (1 ^{er} mai 2008–30 avril 2011)
Quantité de produits alimentaires fournis par le PAM	47 052 tonnes
Coût (dollars É.-U.)	
Coût des produits alimentaires pour le PAM	19 280 494
Coût total pour le PAM	38 549 685

* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment à l'avance avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur régional, OMJ*: M. M. Darboe tél.: 066513-2201

Attaché de liaison principal,
OMJ: M. T. Lecato tél.: 066513-2370

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme C. Panlilio, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

* Bureau régional de Johannesburg (Afrique australe, orientale et centrale)



RESUME

1. Le Royaume du Swaziland est régulièrement exposé aux catastrophes et traverse une crise humanitaire due aux effets conjugués du VIH, de la pauvreté et d'une sécheresse endémique. Quelque 26 pour cent de la population adulte est séropositive, soit le taux de prévalence le plus élevé au monde, ce qui se traduit par un taux de croissance démographique négatif.
2. Le Swaziland est un pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure); en 2005, le produit intérieur brut (PIB) par habitant était de 4 824 dollars, mais 48 pour cent de la population, dont 63 pour cent de femmes, vit avec moins de 1 dollar par jour. Le taux de croissance réel du PIB a chuté de 7 pour cent dans les années 80 à 2,1 pour cent en 2006. Selon l'indicateur du développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Swaziland est passé de la 137^e place en 2004 à la 141^e en 2005, principalement en raison de la chute de l'espérance de vie à la naissance, qui est tombée de 57 ans en 1997 à 31,4 ans en 2004; il s'agit du deuxième taux le plus bas au monde.
3. L'intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) 10602.0 pour le Swaziland a été approuvée le 30 avril 2008 pour la période allant de mai 2008 à avril 2011 et cible 201 000 bénéficiaires par an.
4. L'intervention vise à améliorer la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance et la capacité de production des ménages les plus vulnérables affectés par le VIH, la pauvreté et les catastrophes naturelles. Conformément aux Objectifs 2 à 5 du Plan stratégique du PAM (2006–2009) et aux objectifs 1 à 6 du Millénaire pour le développement, l'IPSR vise à:
 - i) améliorer l'accès des ménages à l'alimentation et renforcer leur capacité de résistance aux chocs (Objectif stratégique 2);
 - ii) améliorer l'accès aux soins et la prise en charge des personnes vivant avec le VIH et la tuberculose, et améliorer l'adhérence aux traitements (Objectif stratégique 3);
 - iii) faciliter l'accès des orphelins et autres enfants vulnérables à l'éducation de base et aux soins et soutien communautaires (Objectifs stratégiques 3 et 4); et
 - iv) renforcer les capacités des institutions gouvernementales, des organisations communautaires et des partenaires impliqués dans l'évaluation des besoins, la préparation aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets, et la gestion des programmes d'aide alimentaire (Objectif stratégique 5).
5. Les activités de l'IPSR incluent:
 - i) des secours alimentaires durant les périodes de soudure en faveur des ménages les plus démunis;
 - ii) l'alimentation scolaire durant les périodes de soudure dans les écoles primaires qui enregistrent une hausse des taux d'abandon et une baisse de l'assiduité;
 - iii) l'aide aux patients vivant dans des zones exposées à l'insécurité alimentaire et traités contre le VIH ou la tuberculose, et aux bénéficiaires de programmes de prévention de la transmission de la mère à l'enfant;
 - iv) l'aide alimentaire dispensée aux orphelins et autres enfants vulnérables vivant dans des centres sociaux communautaires, en complément d'autres services sociaux de base;
 - v) un soutien communautaire des ménages vulnérables affectés par le VIH; et

- vi) des activités Vivres pour la création d'avoirs, Vivres au profit de la formation, Vivres contre travail et Vivres pour l'agriculture destinées à promouvoir des approches novatrices pour développer les moyens de subsistance.
6. L'intervention mettra l'accent sur le resserrement des partenariats avec le Gouvernement et les organisations non gouvernementales. L'objectif sera d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'appui technique destiné à renforcer la capacité nationale d'évaluation des besoins, de préparation et d'intervention en cas de catastrophe, et de gestion des programmes d'aide alimentaire.